

PLAN DE PREVENTION

Décret 92 158 du 20 février 1992 R. 4511-1 à R. 4514-10 du Code du travail

Travaux effectués dans une Entreprise Utilisatrice par une ou des Entreprises Extérieures.

Version 01 MAI 2010		
1	VTREPRISE UTILISATI	RICE
	LA POSTE	
Raison sociale : PIC FLEURY LES AUBRAIS		
Adresse: 2 Rue Fernand a Mass Ville: Pleasy les Aubrais.	: :	FAX:
Chef d'établissement : Kichcrol GRACIA	☎:0238773701	@: Richard . gracio elaposte.
Responsable technique :	2 :	@:
Chargé Sécurité :	2 :	@:
Contact: Mme LEROUX 023877344の。	fleggy. lerous ale	gorke. fr
Représentant CHSCT :	2:	@:
2 NAT	URE DE L'OPERATION	
Une OPERATION est définie comme travaux réalisées par une	e étant une ou plusieu	rs prestations de services ou de ses afin de concourir
Opération : Ponctuelle	☐ Moins de 400 h	neures
X Annuelle (à renouveler tous les	ans) X Plus de 400 heu	res (sur 12 mois art R 4512-7)
Travaux dangereux (au sens d	e l'arrêté du 19/3/93 – art	R 4512-7)
Désignation de l'opération : Prestation de ne	ttoyage des locaux et vit	rerie

CADRE DE L'INTERVEI	NTION:
Lieu de l'intervention : LiC FLEURY LES AUBRAIS (à préciser sur le plan du site joint en annexe)	,
Date de début de l'opération : 01/07/2023 Effectif	f total prévu: dont intérimaires:
Date de fin de l'opération : Durée	: jusqu'au 30/09/2026
Nombre d'Entreprise(s) Extérieure(s) y compris sous-traitants : 1 Site « Installations Classées » : Sans Objet	ectorale Déclaration
COURRIERS art R 4514-12.	2 et R 4514-1 et 2 sans Objet
Courrier à l'inspecteur du travail : □ oui, envoyé le : Précisant la date de début de l'opération (si ≥ à 400 h ou travaux dangereux) Courrier au CHSCT : □ oui, envoyé le : Précisant la date de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de l'inspection préalable (3 jours avant, si ≥ à 400 h ou travaux de	⊠ non

DOCUMENT TENU A LA DISPOSITION DE L'INSPECTEUR DU TRAVAIL, DES AGENTS DE LA CRAM, DES MEDECINS DU TRAVAIL ET DES CHSCT DE CHAQUE ENTREPRISE Art R 4511-1

4 EE : ENTREPR	ISES EXT	ERIEURES art R	4511-9 , R 45	11-10
Entreprise Extérieure n° 1 : SAS L'EN	TRETIEN			
Adresse : 2 Bis Rue Henry Potez Ville : 28100 DREUX		3 : 02.37.38.00.78		
Nom et téléphone du représentant : Mo		rent LABERGERE	2 : 02.38.88.7	
Resp de l'Entreprise : M. Xavier AUDEBF	RAND		_	nd@lentretien.com
Resp de l'intervention :			@:	
(suivant l'art du code du travail R 5411-9)			
Chargé Sécurité :		a :	@:	
Représentant CHSCT : Samia TEBIB		2 : 06.15.76.47.57		
Effectif sur le site : intérimaires :	_ `	orise Exterieure de p		0
		traitant de l'Entrepris		
Date intervention :	Durée :	jours - Horaires : a	am a /pi	II a
Bon de commande réf : du				
Tâche(s) à réaliser :				
Entreprise Extérieure n° 2 :			Sans	: Objet
Adresse:				
Ville:		2 :	Fax:	
Resp de l'Entreprise :		2 :	@ :	
Resp de l'intervention :		જ :	@:	
(suivant l'art du code du travail R 5411-9)		8 :	@:	
Chargé Sécurité :			@:	
Représentant CHSCT :		🖀 : prise Exterieure de p	_	
Effectif sur le site : intérimaires :		prise Exterieure de p -traitant de l'Entrepri		0
	Durée :	jours - Horaires :		
Date intervention : Bon de commande réf : du	Duree .	jours - Horanes .	an a /p	
Boll de colliniana i e i .				
Tâche(s) à réaliser :				
				от. и П
Entreprise Extérieure n° 3:			San	s Objet 🔛
Adresse:		% :	Fax :	
Ville : Resp de l'Entreprise :		2 :	@:	
Resp de l'intervention			@:	
(suivant l'art du code du travail R 5411-9)				
Chargé Sécurité :		* :	@ :	
Représentant CHSCT		a :	@ :	
Effectif sur le site : intérimaires :		eprise Exterieure de l -traitant de l'Entrepr		√ °
Date intervention :	Durée :	jours - Horaires :	am à /p	om à
Bon de commande réf : du				
Tâche(s) à réaliser :				
Annexe 1 : liste complémentaire des El	ntreprises E	xtérieures / Sous-trai	tants 🗌 OUI	NON

consign	lisation du secteur d'interv es de sécurité, des interd	ention, des zones a lictions et obligation	à risques, des voies, des locaux soc	es de circulat iaux, des cor	tion persoi nditions d'a	nnel et eng accès)	yins, des
Date	de l'inspection						
Nom		Fonction		======		Entrepris	
						□ EU	□ EE
						□ EU	
Obser	vations :						
5]	Liste du personnel	art R 4513-6	H. Contrôle des hat	abilitations			
Ent	Nom - prénom	Fonction	spécifique au site Manutention	Electrique	Autres		uriste du
1		, , , , , , ,	(1)	Liootilquo	(2)		avail
2							
3							
4							
5						OUI	
5						OUI	NON
7						OUI	NON
3							NON
)						□oui I	NON
0						□OUI [NON
1						□OUI [NON
2						□oui [_ NON
3						□oui [□ NON
4						□oui [NON
5						□oui [□ NON
6	0 - 11 - 11					□oui [□ NON
1) cond	2 : liste complémentaire cerne l'habilitation : cariste aptitude travail en hauteu	e - pontier - levage ((élinaues)] NON
J.E.	ORGANI	SATION DES PR	EMIERS SECO	URS art 45	12- 4 et 8		
nnaiss	erie : Tél pon eil / poste de garde : ^{O2} ance des consignes INCI ance des procédures d'év	ENDIE: POUI	NON		s proche :		
	soins sur le site		□NON	si oui, lieu :	tiour	eu Elope	Low

Zones fumeurs autorisées : extérieur de l'entreprise

(localisation de l'accueil et des locaux sociaux mis à disposition sur le plan du site joint en annexe) ORGANISATION DU COMMANDEMENT art R 4512-8.5 Sans d'une entreprise (EU ou EE) aux travaux réalisés par une autre entreprise - Responsable désigné / société : / 10 POSTES A SURVEILLANCE MEDICALE art R 4512-9 et R 4624-19 Sans d'une entreprise de personnes Entreprises concernées Mesures de prévolute de p	Vestiaires Sar Répartition des charges d'e (localisation de l'ac ORGANIS Conditions de la participation des	nitaires Douc ntretien des installations cueil et des locaux sociaux m SATION DU COMMA salariés d'une entreprise (s sanitaires et locaux de resta art 45 s à disposition sur le plan du site jo	auration : oui
Répartition des charges d'entretien des installations sanitaires et locaux de restauration : oui non art 4512-10 (voir annexe (localisation de l'accueil et des locaux sociaux mis à disposition sur le plan du site joint en annexe) ORGANISATION DU COMMANDEMENT art R 4512-8.5 Sans Conditions de la participation des salariés d'une entreprise (EU ou EE) aux travaux réalisés par une autre entreprise - Responsable désigné / société : / Postes A SURVEILLANCE MEDICALE art R 4512-9 et R 4624-19 Sans Conditions de personnes Entreprises concernées Mesures de prévonde (s) opératoire (s) à joindre au plan de prévention art R 4512-5 VERIFICATION DU MATERIEL DANS LE CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans Concernées CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans CONCERNÉES CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans CONCERNÉES CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans CONCERNÉES CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans CONCERNÉES CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans CONCERNÉES CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E,U art R 4515 Sans CONCERNÉES CAS OU IL Y A PRÊT PAR	Répartition des charges d'e (localisation de l'ac ORGANIS Conditions de la participation des	SATION DU COMMA salariés d'une entreprise (s sanitaires et locaux de resta art 45 s à disposition sur le plan du site jo	auration : oui
ORGANISATION DU COMMANDEMENT art R 4512-8.5 Sans de la participation des salariés d'une entreprise (EU ou EE) aux travaux réalisés par une autre entreprise - Responsable désigné / société : / POSTES À SURVEILLANCE MEDICALE art R 4512-9 et R 4624-19 Sans de la participation des salariés d'une entreprise (EU ou EE) aux travaux réalisés par une autre entreprise - Responsable désigné / société : / POSTES À SURVEILLANCE MEDICALE art R 4512-9 et R 4624-19 Sans de la prévention et la prévention et la prévention et la prévention (si nécessaire) Sans de la préventior (s) à joindre au plan de prévention art R 4512-5 VERIFICATION DU MATERIEL DANS LE CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E.U art R 457 Sans de la participation de la prévention de la prévention et la plan de plan de plan de prévention et la plan de p	ORGANIS Conditions de la participation des	SATION DU COMMA salariés d'une entreprise (s à disposition sur le plan du site jo	.5 Sans Objet
Conditions de la participation des salariés d'une entreprise (EU ou EE) aux travaux réalisés par une autre entreprise. Responsable désigné / société : / POSTES A SURVEILLANCE MEDICALE art R 4512-9 et R 4624-19 Sans C Postes concernés Nombres de personnes Entreprises concernées Mesures de prév SCHEMA OU PLAN DE L'OPERATION (si nécessaire) Sans lode (s) opératoire (s) à joindre au plan de prévention art R 4512-5 VERIFICATION DU MATERIEL DANS LE CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E.U art R 457 Sans C	Conditions de la participation des	salariés d'une entreprise (•
- Responsable désigné / société : / 10 POSTES A SURVEILLANCE MEDICALE art R 4512-9 et R 4624-19 Sans C Postes concernés Nombres de personnes Entreprises concernées Mesures de prév 11 SCHEMA OU PLAN DE L'OPERATION (si nécessaire) Sans de (s) opératoire (s) à joindre au plan de prévention art R 4512-5 12 VERIFICATION DU MATERIEL DANS LE CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E.U art R 457 Sans de la companyant de prévention art R 4512-5	•		EU ou EE) aux travaux réalisés	nar une autre entrenrise (EE)
Postes concernés Nombres de personnes Entreprises concernées Mesures de prév SCHEMA OU PLAN DE L'OPERATION (si nécessaire) Sans ode (s) opératoire (s) à joindre au plan de prévention art R 4512-5 VERIFICATION DU MATERIEL DANS LE CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E.U art R 457 Sans of		société :	1	par une dane emerine (LL)
SCHEMA OU PLAN DE L'OPERATION (si nécessaire) Sans ode (s) opératoire (s) à joindre au plan de prévention art R 4512-5 VERIFICATION DU MATERIEL DANS LE CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E.U art R 457 Sans (0 POSTES A SURVEIL	LANCE MEDICALE	art R 4512-9 et R 4624-19	Sans Objet
ode (s) opératoire (s) à joindre au plan de prévention art R 4512-5 VERIFICATION DU MATERIEL DANS LE CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E.U art R 45' Sans (Postes concernés N	ombres de personnes	Entreprises concernées	Mesures de prévention
2 VERIFICATION DU MATERIEL DANS LE CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E.U art R 45' Sans (
Dide (s) opératoire (s) à joindre au plan de prévention art R 4512-5 VERIFICATION DU MATERIEL DANS LE CAS OU IL Y A PRÊT PAR L'E.U art R 45' Sans (
	2 VERIFICATION DU I	MATERIEL DANS LE	CAS OU IL Y A PRÊT PA	
Date de verification Nom / Visa de l'Entreprise Interve	Type do metáriol	Date de régulate	41 31 (32 32	Sans Objet
	i ype de materiei	Date de Verifica	Nom / Visa de l'I	entreprise Intervenante
3 PERMIS DE FEU art R 4512-7 Sans C		PERMIS D	E FEU art R 4512-7	Sans Objet ≬

14

DEFINITION DES RISQUES ET MOYENS DE PREVENTION CORRESPONDANTS Art. R. 4512-6 et 8

Nettoyage du chantier en fin d'opération Evacuation des déchets Ajout d'un éclairage (flash sur pied) Horaires décalés Masque adapté EPI (kit amiante) cf procédure Groupe Port des EPI Consignes de surveillance Douche mise à disposition Utilisation d'un absorbant Consignation -Déconsignation Fiche de données sécurité Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		A
Evacuation des déchets Ajout d'un éclairage (flash sur pied) Horaires décalés Masque adapté EPI (kit amiante) cf procédure Groupe Port des EPI Consignes de surveillance Douche mise à disposition Utilisation d'un absorbant Consignation -Déconsignation Fiche de données sécurité Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		X X
Evacuation des déchets Ajout d'un éclairage (flash sur pied) Horaires décalés Masque adapté EPI (kit amiante) cf procédure Groupe Port des EPI Consignes de surveillance Douche mise à disposition Utilisation d'un absorbant Consignation -Déconsignation Fiche de données sécurité Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		X X
Evacuation des déchets Ajout d'un éclairage (flash sur pied) Horaires décalés Masque adapté EPI (kit amiante) cf procédure Groupe Port des EPI Consignes de surveillance Douche mise à disposition Utilisation d'un absorbant Consignation -Déconsignation Fiche de données sécurité Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		X X
Evacuation des déchets Ajout d'un éclairage (flash sur pied) Horaires décalés Masque adapté EPI (kit amiante) cf procédure Groupe Port des EPI Consignes de surveillance Douche mise à disposition Utilisation d'un absorbant Consignation -Déconsignation Fiche de données sécurité Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		X Z
Horaires décalés Masque adapté EPI (kit amiante) cf procédure Groupe Port des EPI Consignes de surveillance Douche mise à disposition Utilisation d'un absorbant Consignation -Déconsignation Fiche de données sécurité Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		
Horaires décalés Masque adapté EPI (kit amiante) cf procédure Groupe Port des EPI Consignes de surveillance Douche mise à disposition Utilisation d'un absorbant Consignation -Déconsignation Fiche de données sécurité Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		
EPI (kit amiante) cf procédure Groupe Port des EPI Consignes de surveillance Douche mise à disposition Utilisation d'un absorbant Consignation -Déconsignation Fiche de données sécurité Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		
Port des EPI Consignes de surveillance Douche mise à disposition Utilisation d'un absorbant Consignation -Déconsignation Fiche de données sécurité Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		
Consignes de surveillance Douche mise à disposition Utilisation d'un absorbant Consignation -Déconsignation Fiche de données sécurité Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		
Douche mise à disposition Utilisation d'un absorbant Consignation -Déconsignation Fiche de données sécurité Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		
Utilisation d'un absorbant Consignation -Déconsignation Fiche de données sécurité Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		
Consignation -Déconsignation Fiche de données sécurité Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		
Fiche de données sécurité Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		
Clôture de chantier Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		
Chantier interdit au personnel non autorisé Port des protections auditives Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		
Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		
Signalisation des zones sup à 85 dBa Règles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		
Regles d'ergonomie postes avec écran Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)		7 1
Port des protections auditives Port d'un PTI (bip travailleur isolé)	F	4 6
Port d'un PTI (bip travailleur isolé)	4][
ons divious Etu disogeis] [
ors devirant être disposers		
	-	10.60%
Respect des consignes de circulation	111111111111111111111111111111111111111	N.
Limitation de vitesse à respecter	_	 -
Balisage de la zone d'intervention	봄	H
Consignation déconsignation du pont	H	+
Parking du personnel	H	F
Aires de stationnement autorisées	岗	-
Respect des zones piétonnes	N	F
Port des EPI : chaussures	and the same of	F
Dégagement de la zone –rangement	X	
Habilitation, autorisation de conduite		H
Tenir la rampe		Ħ
Evacuation régulière des déchets	X	
Nettoyage quotidien de la zone de travail		
CACES et/ou autorisation de conduite		
1 Entraction 1	a de	46
L'ENTRETIEN suo muni d'un B	rea.	4 "
L'ENTRETIEN sero muni d'un B devia se faire Comottre augus	a A	eu.
devia se faire bomoitre auqui ges Maxi autorires. Le Montichorg	1 d	lu
	Présence vigie au sol Dégagement de la zone –rangement Habilitation, autorisation de conduite Tenir la rampe Respect du code de la route Evacuation régulière des déchets Nettoyage quotidien de la zone de travail CACES et/ou autorisation de conduite Signalisation des zones à risques	Limitation de vitesse à respecter Balisage de la zone d'intervention Consignation déconsignation du pont Parking du personnel Aires de stationnement autorisées Respect des zones piétonnes Port des EPI : chaussures Présence vigie au sol Dégagement de la zone –rangement Habilitation, autorisation de conduite Tenir la rampe Respect du code de la route Evacuation régulière des déchets Nettoyage quotidien de la zone de travail CACES et/ou autorisation de conduite

Plan de Prévention C: SECURITE INCENDIE Sans Objet Risque incendie V Extincteur adapté en place à proximité Détection incendie Mise à disposition d'un extincteur Travaux par points chauds Ecran, bâche ignifugée Présence de solides inflammables Evacuation, nettoyage, canaliser les étincelles Présence de liquides inflammables Etablissement du permis de feu Soudage, découpage, meulage Ports des EPI (gants, lunettes, masque...) Présence d'huile Evacuation déchets et nettoyage Proximité appareil sensible Habilitation pour certains travaux de soudure Présence tuyauterie gaz, poste de gaz Surveillance pendant la durée des travaux Dépotage Protection individuelle spécifique Respect « interdiction de fumer » Procédure d'évacuation des lieux (sirène....) Zone de détection incendie désactivée Protocole de sécurité Observations complémentaires : les intervenents out Veiller à ne pos beogres de fonctionne D: HAUTEUR Sans Objet NA Travaux en hauteur Echafaudages / nacelle conforme Chute de personne Harnais de sécurité, pts d'attache Chute d'obiet Port des EPI: chaussures, casque, gants Travaux en hauteur à proximité Echelle fixée et dépassant d'un mètre Travaux sur toiture Echelle de couvreur Ouverture dans plancher Pose de filet, ligne de vie Toiture en translucide Pose de garde -corps Balisage de la zone / signalisation au sol Respect des charges Points d'ancrage Aucon Stochap X rvations complémentaires: Privilépies le mix en servere de protections collections protections individuales. Elablis un faire de lécurité avont le début des Observations complémentaires : avont le début des horons 1 desancionage E: MANUTENTION Sans Objet Manutention en hauteur Présence vigie au sol Chute d'objets Balisage au sol Elinguage, treuillage Conformité du matériel Stockages provisoires Accès, balisage, signalisation Travaux avec une grue Ne pas circuler sous la charge Conduite d'engins de manutention Locotracteur Habilitation, autorisation de conduite Conduite ponts roulants, chariots élévateurs П Consignation, déconsignation Mécanisme en mouvement П Port des EPI Dépotage П Accompagnement à pied Manutention charges lourdes Mode opératoire, consignes à respecter Manutention manuelle Formation « gestes et postures » Table élévatrice, monts de charge Matériel adapté à la manœuvre Elingues, câbles, cordes, apparaux de levage Fournis par l'entreprise extérieure Opération de chargement déchargement Protocole de sécurité à remplir Bouteilles de gaz en hauteur Container adapté Zone encombrée Manœuvre interdite au-dessus des personnes

Respect mode opératoire de dépotage

Observations complémentaires :

F: MATERIELS ELECTROPORTA	TIFS	Sans	Objet District Control of the Contro	-	.40000	1.1.4
Outillage électrique	X		Appareils normalisés, marquage CE	A	1	N/
Outillage pneumatique	K	-	Utilisation de protecteurs adaptés		4	Ļ
Marteaux piqueurs		-	Protection différentielle 30 mA en amont	- 17		
Utilisation de rallonges électriques	X			12	K	
Utilisation de flashs			Transfo TBT (24) dans atmosphère confinée Port des EPI	1	4	Ļ
				1	4	
		/	Outillage adapté au travail à réaliser		1	
		-	Utilisation groupe électrogène	L	4	
			Création de tableaux « chantier »	L	1	
		4	Branchement sur réseau non autorisé		4	
		-			1	
Observations complémentaires : ()						
d	es c	auto	- laveures.			
G : MACHINES OUTILS Sans (bjet D	R .		A		NA
Proximité machine en fonctionnement			Carters, arrêt d'urgence	1	-1	
Energie électrique			Consignation : coupure visible du sectionneur	ΗĖ	##	H
Energie pneumatique			Vérification absence d'énergie	+	##	H
Energie hydraulique		1	Consignation déconsignation	+	╬╬	H
nergie potentielle			Brochage, calage	H	╬	Ħ
Automate, cycle automatique			Repérage, purge	+	# -	=
Sécurité « fins de course »			Protection à la source	+	++	=
fluides sous pression			Consignation, déconsignation électrique	+	##	=
Pièces nues sous tension			EPI , matériels adaptés	+	╬	+
Meuleuses : projection éclatement		1 .	Balisage de la zone de travail	-	-	+
Proximité zone de travail			Ecrans de protection		++	=
Aécanismes en mouvement (courroies, pompe			Signalisation machine en réparation	+	+ -	+
		,	Blocage parties mobiles	H	+-	+
			Pas de vêtements flottants	+=	+-	+
			Protecteurs replacés après intervention	H	+	+
			Contrôle bonne marche des fins de course	H	+	+
			Aspiration des poussières		++	+
			Port lunettes de sécurité	H	+	+
			Port des protections auditives	H	+	+
	TH		Etablissement du permis de feu	님	F	+
			Mise en place de rideaux protection	님	뉴	4
			Respect des règles d'utilisation des meules	H	 -	4
			Fiche sécurité machine à respecter	H	H	4
			riono occume macinite a respecter	님	÷	4
	一一				Ļ	4
bservations complémentaires :						
I : RADIOACTIVITE Sans Objet	Îcea în a					
Ource radioactive à proximité		Total Paris		A	N	A
rs radios			Consignation déconsignation			
namps magnétiques		λ .	Zone interdite à toute personne étrangère			
			Accès réservé au personnel habilité			
rimètre eque contrôle radiale-:	144		Balisage de la zone : signalétique « radio »			
érimètre sous contrôle radiologique		7	Port obligatoire badge d'exposition			
ontrôle par radiographie		-			_	_
ontrôle par radiographie			Consignation déconsignation électrique			
ontrôle par radiographie		-	Consignation déconsignation électrique	H	F	
érimètre sous contrôle radiologique ontrôle par radiographie asers bservations complémentaires :			Consignation déconsignation électrique			

: ELECTRIQUE Sans Objet	[A] "	S E CHI III S E		A	22	N
Câble électrique enterré		1	Consignation déconsignation	1		1
Proximité ligne aérienne Proximité transfo, armoire électrique		j 1	Recherche : fouille manuelle, plan réseau	Ļ	_	4
Risque de contact direct / indirect		1	Distance à respecter	Ļ	4	4
nstallations sous-tension		1	Balisage, protection adaptée	Ļ	_	1
nstallations sous-tension		<u> </u>	EPI	Ļ	긭	L
		<u>j</u>	Habilitation électrique de niveau adapté	L	ᆜ	4
ntervention dans une cuve, espace confiné ravaux hors tension			Habilitation, autorisation	<u> </u>	_	L
ravaux nors tension ravaux dans local transfo			Utilisation Transfo basse tension	Ļ		1
			Protection différentielle 30 mA en amont	Ţ		
ravaux sur installation de batteries			Utilisation Transfo d'isolement	Ļ		L
			Travaux sous tension non autorisé	L	╝	1
			Tabouret, casque, perche, testeurs, lunettes	I L	╝	l
			Consignes électriques à respecter	I E		
			Panneau signalétique de coupure			
			Contrôle absence de tension			
·			Mise à la terre			Ī
						Ī
bservations complémentaires :						
: CHIMIQUE Sans Obje				A	Ĭ,	
oduits irritants ou nocifs	X		Respect consignes fiches de données SE			Ĺ
oduits et ou gaz toxiques			EPI adaptés			
potage			EPI de secours			
actionnement		THE STATE OF THE S	TAI average and the second	15	3	
			Etiquetage conforme			
CA Matériaux contenant de l'amiante			Interdiction de fumer			
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs			Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire			
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs			Interdiction de fumer			
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs			Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage			
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs			Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin			
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs			Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire			
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs			Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin			
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs ervention sur pompe à chaleur			Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire			
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs ervention sur pompe à chaleur oservations complémentaires :		entuti	Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire			
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs ervention sur pompe à chaleur esservations complémentaires : Slockoge des feeduits au mérope : Stockoge des feeduits est est est est est est est est est e		entuti	Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil			
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs ervention sur pompe à chaleur oservations complémentaires : Stockoge de fuoduit ou l'amiante ou clos		entuti	Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil	E C		
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs ervention sur pompe à chaleur escrivations complémentaires : Sockoge des fuoduits es l'amiante de		entut	Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil	E C		
CA Matériaux contenant de l'amiante de duits et ou gaz corrosifs ervention sur pompe à chaleur de l'amiante de l'amiante de de l'amiante de l'amiant		entuti	Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection	E C		
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs ervention sur pompe à chaleur Deservations complémentaires : Sockoge de froduit Cu vivope Sans Objet vaux en espace confiné ou clos ur sous ambiance dangereuse sence de gaz, CO2, azote, halon		entut	Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite	E C		
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs ervention sur pompe à chaleur Deservations complémentaires : Sockoge de froduit Cu vivope Sans Objet vaux en espace confiné ou clos ur sous ambiance dangereuse sence de gaz, CO2, azote, halon		entut	Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite Utilisation de matériels antidéflagrant	E C		
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs ervention sur pompe à chaleur Deservations complémentaires : Sockoge de froduit Cu vivope Sans Objet vaux en espace confiné ou clos ur sous ambiance dangereuse sence de gaz, CO2, azote, halon		entut	Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite Utilisation de matériels antidéflagrant Présence d'une vigie	E C		
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs ervention sur pompe à chaleur Deservations complémentaires : Sockoge de froduit Cu vivope Sans Objet vaux en espace confiné ou clos ur sous ambiance dangereuse sence de gaz, CO2, azote, halon		entut	Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite Utilisation de matériels antidéflagrant Présence d'une vigie Aspiration à la source	E C		
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs ervention sur pompe à chaleur Deservations complémentaires : Sockoge de froduit Cu vivope Sans Objet vaux en espace confiné ou clos ur sous ambiance dangereuse sence de gaz, CO2, azote, halon		entuti	Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite Utilisation de matériels antidéflagrant Présence d'une vigie Aspiration à la source Appareil de détection « gaz »	E C		
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs ervention sur pompe à chaleur Diservations complémentaires : Stockoge dus fundait de l'amiante ou control de l'amiante de		entuti	Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite Utilisation de matériels antidéflagrant Présence d'une vigie Aspiration à la source	E C		
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs ervention sur pompe à chaleur Diservations complémentaires : Stockoge dus fundait de l'amiante ou control de l'amiante de		entuti	Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite Utilisation de matériels antidéflagrant Présence d'une vigie Aspiration à la source Appareil de détection « gaz »	E C		
CA Matériaux contenant de l'amiante oduits et ou gaz corrosifs tervention sur pompe à chaleur osservations complémentaires :		entut	Interdiction de fumer DTA – diagnostic complémentaire Protocole de sécurité Respect consignes de stockage Ne pas contraindre-manipuler avec soin Utilisation Appareil respiratoire Rince œil Mesures préalables, détection Consignation déconsignation Ventilation des locaux, autorisation écrite Utilisation de matériels antidéflagrant Présence d'une vigie Aspiration à la source Appareil de détection « gaz »	E C		

L : THERMIQUE SANS OB.	ET R				
Produits chauds			Conditions d'accès	A	N
Travaux en chaufferie					
Canalisations, vannes		+	Repérage, nature, pression		
Travaux de maintenance		-	Formation sécurité gaz		7
Intervention chambre de combustion	L	+ .	Diagnostic ATEX respect consignes de SE		ĪĒ
Zone ATEX			Respect consignes d'exploitation		11
- STOP IT Good V			Consignation déconsignation		1
			Etablissement du permis de feu		# =
			Panneau signalétique de coupure		 -
			Interdiction de fumer		1 -
					4 -
Observations complémentaires :					
M : EXPLOSION Sans Ob	et 🕅				
Bouteilles gaz combustible		=100W=/F=5=F	Contrôlo dos fuitas	A (5) 64	NA
Présence de tuyauterie de gaz			Contrôle des fuites		
Présence de vapeurs inflammables]	Contrôle % explosimètre		
Four sous atmosphère dangereuse			Ventilation, purge à l'azote	T	П
Local informatique			Ventilation permanente	T	IT
Zone ATEX			Appareil respiratoire	TH	
Travaux sur canalisations			Matériel antidéflagrant	十一	H
Travadx sur carialisations			Diagnostic ATEX joint au PdP	12	+
		y	Port des EPI	+ =	님
			Respect des consignes de SE	井	븜
			Formation risques Gaz	부	닏
		7 1	Balisage de la zone d'intervention	14	
		7 1	Protection described intervention		Ш
		- i	Protection des matériaux combustibles à prox		
		-	Consignation déconsignation		
		-			П
Observations complémentaires :					
O : DIVERS Sans Obje	t 🗇	V Tellin	性學數學可以可以與例為學者是不是	A	NA
		+			
		+ . F			
		├			
		(Ħ
					П
					\vdash
7h					-
Observations complémentaires :					
A : applicable					
NA : non appliquable					
15					
	ENVI	RONNEM	ENT Sans (biet	5
'intervenant est responsable du tri de ses est interdit de stocker, de déverser des c	déchets	s solides, li dans des e			47
Besoins : - en bac de rétention :					
	□OU	7—			
 en kit d'intervention pollution : 	□OUI	MON 🖻			
 armoire produits dangereux 	OUI	NON 🙀			
		Τ			

16	EQUIPEMENT DE SECURITE - CONSOMA	MABLES art R	4512-15	THE THE ST
1		A la charge de EU	A la charge de EE	SANS OBJET
4	Equipement de sécurité individuel de base : □ vêtement de travail □ chaussures de sécurité □ casque □ lunettes □ gants □ harnais de sécurité			
2	Equipement collectif de sécurité : ☐ filets de sécurité . ☐ mise en place de garde-corps ☐ pose de points d'ancrage . ☐ balisage . ☐ signalisation . ☐ échafaudages . ☐ autres .			
	Equipement individuel spécial de protection : ☐ combinaison anti-acides ☐ combinaison étanche ☐ masque à gaz ☐ masque à gaz autonome à air ☐ masque respiratoire à cartouche.			
	Fourniture des matières consommables : alle eau			

17	ATTESTATION D	E CONSIGNAT	TON		Sans Objet
Chargé de consigna Chargé de déconsig Chargé de travaux /	nation :	informatique	_] fluides [_] autr	es:	
Attestation(s) de co	onsignation à joindre au plan de et consigne	prévention préc s de SECURITE	isant les modali	tés de la	consignatio
18	EVOLUTION DU PLAN art	R 4513-4 - Ann	exe 3 à compl	átar	
Avenant (s)	Date : Date : Date :	objet : objet : objet :	ANNEXE(
19 OBSERVAT Art R 4513-5 :	TIONS SUITE A INCIDENT OU la périodicité minimale des inspecti opérations des entreprises extérie supérieure à 90 000 heure	ons est de trois m eures présentes d:	ois si la durée tota		semble des
DATES	OBSERVATIONS		MESURES	PRISES	
0	DOCUMENTS				
èglement intérieur	DOCUMENTS	REMIS:		OUI	NON
vret d'accueil					
an du site					
ermis de feu					
an de circulation inte	erne				×
	cendie – évacuation des lieux				
onsignes en cas d'ac	cident				
testation de consigna					
	iser pour les travaux				
	s et travaux en hauteur				
testation d'assurance	e des Entreprises Extérieures				
ste des personnels	ado Emagnises Exterieures				
Procédures internes Références :	(consignes spécifiques, mode opé				

22	Documentation technique (fonctionnement général et maintenance)	OUI	NON
			X

HORAIRES D'INTERVENTION DES TECHNICIENS

24

ENGAGEMENT DES ENTREPRISES art R 4511-6 et R 4512-15

- Le responsable de (des) ENTREPRISE(s) EXTERIEURE (s) doit donner à son personnel et ses sous-traitants les instructions définies dans ce plan de prévention.
- Le responsable **de (des) ENTREPRISE(s) EXTERIEURE(s)** doit mettre à disposition de son personnel des outils, matériels, moyens de prévention, et équipements de protection individuelle conformes à la réglementation.
- · Les travaux seront arrêtés si les consignes prévues dans ce document ne sont pas respectées.
- Le coordinateur ou le chargé de **sécurité** peut être amené à réaliser des audits inopinés sur les chantiers et à contrôler que les mesures de prévention sont bien appliquées. Un constat d'anomalie peut alors être rempli et envoyé pour action immédiate au chef d'entreprise de l'E.E, ainsi qu'au service Achats pour sanctions financières en cas de récidive. Art R 4513-7

Plan de Prévention initial : nombre de pages y compris les annexes :

Fait à : ORLEANS

le: 1er juiller 2023

Accord des entreprises sur ce plan de prévention

Pour l'Entreprise Utilisatrice

(le responsable, ou son représentant)

Mme LEROUX

PIC LOIRET VAL D'ORLEANS
Peggy LEROUX

Responsable du Contrôle de Gestion 2 rue Fernand et Marcelle Rivière 45400 FLEURY les AUBRAIS Tél.: 02 38 77 37 40

email: peggy.leroux@laposte.fr

(nom en clair et signature des entreprises extérieures)

Pour le (les) Entreprise(s) Extérieure(s)

(le responsable, ou son représentant)

(nom en clair et signature des entreprises extérieures)

Une copie sera remise

- à chaque entreprise extérieure..
- au chargé de sécurité EU
- au poste de garde ou accueil de l'Entreprise Utilisatrice.

PIC LOTRET VAL D'ONLEANS
Penny LL ROUY
Penny LE ROUY
AND LEUR ON A SERIE
Tel. 02 18 VF L EL
end pen Leur Onle

0 5